

RÈGLEMENTS DES CONCOURS

En 2012, le hameau de Port-au-Persil fêtera le 200^e anniversaire l'arrivée du premier habitant sur son territoire. Ainsi, la municipalité de Saint-Siméon veut souligner l'évènement qui a permis la fondation de ce site enchanteur qu'est Port-au-Persil.

Afin de faire ressortir ce qu'il y a de plus beau de Port-au-Persil, le comité organisateur lance des concours qui permettront à ceux qui ont su saisir l'essence de Port-au-Persil de gagner de généreux prix.

Le concours est ouvert à toute la population de Port-au-Persil et de Saint-Siméon, de la grande région de Charlevoix et aux admirateurs et visiteurs de Port-au-Persil provenant du Québec ou d'ailleurs.

Les concours débutent dès le **17 mars 2011 à 10 h** et la date limite des envois est fixée au **1^{er} novembre 2011 à 16 h 30**. Les textes, les peintures et les photos peuvent être déposés ou postés, selon le cas, dans une enveloppe cachetée, avec la mention ***concours 200^e de Port-au-Persil*** et accompagnés du formulaire de participation dûment rempli, au bureau municipal : **502 rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon (Québec), G0T 1X0**; ils peuvent également être transmis par courriel à l'adresse suivante : info@saintsimeon.ca.

Les œuvres seront exposées, principalement à l'occasion du Carnaval de Port-au-Persil à l'hiver 2012, et seront soumises à un vote populaire par catégorie. Les œuvres gagnantes seront exposées lors des célébrations à l'été 2012 et trois prix par catégorie d'âge seront décernés à cette même occasion.

LES PEINTURES

Thématique du concours

Le concours vise à nous faire découvrir Port-au-Persil en peinture dans toute sa splendeur. Laissez-vous inspirer par coups de pinceau à créer une œuvre authentique et transportez-vous en couleur dans ce magnifique site enchanteur.

Modalité de participation

Une œuvre par personne est acceptée. Tous les supports et techniques sont admis. Aucune grandeur, forme de toile et encadrement n'est exigé (laissez aller votre imagination en étant tout de même raisonnable concernant la grandeur). Le matériel et les supports ne sont pas fournis pas les organisateurs. Les œuvres ne seront pas signées.

Catégories

Les prix seront attribués en fonction des catégories suivantes :

-13 à 18 ans

-19 ans et plus

Un comité de sélection, composé de cinq personnes qui n'auront pas le droit de participer au concours, choisira les œuvres qui répondent le mieux aux critères mentionnés ci-haut.

Concession des droits

Les participants acceptent que leur œuvre et leur nom, soient utilisés pour la promotion de Port-au-Persil ainsi que dans le cadre des fêtes du 200^{iem} de Port-au-Persil, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis. Il déclare être l'auteur de l'œuvre reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celle-ci.

Dépôt

Exceptionnellement, les œuvres doivent être déposés au local des Créations KB – Créer pour aider, presbytère de Saint-Siméon en communiquant avec Karyne Boies au (418) 638-1022 ou par courriel à l'adresse suivante : creationkboies@hotmail.com ou karyne_boies@hotmail.com.